

Département
Pyrénées Atlantiques
**Commune de
Boucau**



Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 26

Votants : 29
Pour : 22
Abstentions: 7
(minorité)
Contre : /

**Objet : Demande de
subvention auprès
du Département
pour
l'accompagnement
en résidence de la
Compagnie Jour de
fête**

DELIBERATION N° 17

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ

Date de convocation : 6 décembre 2022

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

B.GERY donne pouvoir à M. EVENE

S.PUYO donne pouvoir à J.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : J. WEBER

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que la Commune accueille depuis près d'un an en résidence la Compagnie de théâtre professionnelle « Jour de Fête » dans des locaux mis à disposition par l'Office 64 de l'Habitat à Huréous.

Elle souligne la volonté de construire avec la Compagnie un véritable projet de coopération culturelle sur le territoire Boucalais. Pour ce faire, la Commune et la Cie Jour de Fête se sont fait accompagner durant l'année 2022 par le cabinet Combustible en vue de la définition de ce projet de coopération culturelle qui va se décliner par un plan d'actions sur la période 2023-2025.

Pour l'exercice 2023, la Compagnie Jour de fête a présenté un budget prévisionnel pour les actions qu'elle souhaite proposer sur le territoire boucalais à travers des actions de médiation, de concertation, de diffusion et de lancement du projet de territoire avec les différents opérateurs, partenaires de la Ville et ses habitants.

Madame Marie José ROQUES présente les grandes lignes du budget prévisionnel 2023 estimé à 28 500 € TTC (ci-annexé).

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le et de la publication
le*

Ce projet de coopération singulier entre une ville et une commune professionnelle a attiré favorablement l'attention de la Région des Pyrénées Atlantiques qui envisage de soutenir financièrement ce projet de territoire.

Elle précise qu'également la DRAC a décidé d'apporter son soutien financier.

Par ailleurs, Madame Marie José ROQUES souligne que la CAPB, dans son futur projet culturel en cours de finalisation est prête à accompagner directement la Compagnie Jour de Fête à s'installer durablement sur le territoire. Ce soutien de l'Agglomération, même si le niveau et les modalités d'intervention restent à préciser, viendra de fait soutenir et compléter l'accompagnement de la Commune en direction de la Compagnie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve le budget prévisionnel 2023 tel que proposé par la Compagnie Jour de fête pour un coût estimatif de 28 500 € ;

Sollicite un accompagnement financier auprès du Département au titre du projet de coopération territoriale pour l'exercice 2023 ;

Dit que la participation de la CAPB en direction de la Compagnie viendra en déduction de la part versée par la Commune ;

Charge M. le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 13 Décembre 2022

Le Maire,

